

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article2653>

# Les circulaires de la semaine

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: jeudi 13 octobre 2011

---

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous

droits réservés

---

# Exonérations de la contribution économique territoriale (CET) et de la cotisation foncière des entreprises / Lutte contre les dérives sectaires / Constatation des infractions au livre II du code rural et de la pêche maritime / Plan Alzheimer / Accompagnement et cadre de vie en établissement des personnes âgées souffrant de troubles cognitifs

[1]

---

## Fiscalité et finances publiques

– Circulaire du 30/09/2011 relative à la [contribution économique territoriale - Cotisation foncière des entreprises - Champ d'application - Personnes et activités exonérées - Exonérations temporaires des établissements situés en zones urbaines sensibles, en zones de redynamisation urbaine et en zones franches urbaines](#) NOR : ECEL1110025J [2]

---

## Justice

– Circulaire de politique pénale du 19 septembre 2011 relative à la [lutte contre les dérives sectaires](#) NOR : JUSD1125511C

– Circulaire du 28/09/2011 relative à la [constatation des infractions au code rural et de la pêche maritime](#) [3]

– Note du 28/09/2011 relative aux [suites judiciaires des actions du programme 206](#) NOR : AGRG1126466N [4]

---

## Santé

– Circulaire du 19/09/2009 relative à la [mesure 16 \(Pôle d'activités et de soins adaptés et unités d'hébergement renforcées\) du Plan Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012](#) NOR : SCSA1125521C [5]

– Circulaire du 4/10/2011 relative à la [mise en œuvre de l'étude-action sur l'accompagnement et le cadre de vie en établissement des personnes âgées souffrant de troubles cognitifs](#) NOR : SCSA1125574C



---

[1] Photo : © Kret

[2] Les exonérations temporaires de cotisation foncière des entreprises prévues au bénéfice des établissements situés en zones urbaines en difficulté s'appliquent dans la limite d'un plafond fixé par la loi, actualisé chaque année en fonction de la variation des prix constaté par l'INSEE pour l'année de référence de l'imposition définie à l'article 1467 A du code général des impôts. La présente instruction fixe les seuils d'exonération au titre de 2012.

[3] L'ordonnance 2010-460 du 6 mai 2010 et le décret 2011-537 du 17 mai 2011 ont profondément remanié le dispositif pénal applicable aux infractions du livre II du CRPM. La présente note en présente les caractéristiques essentielles ainsi que les modalités de saisie de la transaction pénale dans Sigal.

[4] La note demande aux services de prendre l'attache des parquets afin d'établir avec eux les lignes d'une politique pénale propre aux actions sanitaires animales, végétales et alimentaires, au sein de laquelle la pratique de la transaction devrait avoir une place privilégiée. Les suites données aux inspections, administratives ou judiciaires, sont désormais intégrées dans le dispositif qualité.

[5] La présente instruction a pour objet de donner des éléments d'informations aux ARS pour leur apporter un appui méthodologique dans la mise en œuvre de la mesure 16 du plan Alzheimer 2008-2012